Logo CFDT

L’AFFAIRE DU SIÈCLE - Plus que jamais, l’ambition d’une transition écologique juste

Ce 3 février, le tribunal administratif de Nanterre a condamné la France au regard de « ses carences fautives dans le respect de ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique».

Cette décision confirme le constat du Haut Conseil pour le Climat que notre pays ne respecte pas la trajectoire de baisse des émissions sur laquelle il s’est engagé. Elle rappelle aussi le rôle clé que la France se doit de jouer au niveau européen et international, dans la continuité de l’Accord de Paris.

Pour la CFDT, cette décision appelle le gouvernement à être plus ambitieux dans la transcription législative des propositions de la Convention citoyenne climat. Le projet de loi qui doit être adopté le 10 février en Conseil des ministres n’est, en l’état, pas à la hauteur des ambitions. Ni sur le plan de la transition écologique ni sur celui de la justice sociale.

Engager dès à présent la transition écologique juste est un levier pour que la France soit en pointe d’un développement économique durable, c’est-à-dire respectueux des droits humains et de l’environnement. La crise sanitaire, économique et sociale sans précédent que nous vivons ne doit pas reléguer l’urgence climatique au second plan. Elle exige au contraire de construire dès à présent de nouvelles manières de produire, de travailler, de consommer, de se déplacer, de vivre, dans le dialogue avec les acteurs concernés. Elle nous appelle collectivement à être plus ambitieux pour conduire une transition écologique juste et accompagner les travailleurs, les entreprises et les ménages dans cette transformation.

La CFDT s’y engage. Il y a urgence.

DÉCLARATION DE**PHILIPPE PORTIER**, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

ecologie
Documents
Plus que jamais, l’ambition d’une transition écologique juste